

à l'exportation. Il est ainsi possible de connaître les restrictions particulières d'ordre sanitaire imposées par les pays tiers importateurs et de consulter les modèles de certificats sanitaires qu'ils exigent ; Plus de 1 800 modèles de certificats accompagnés de notices techniques sont disponibles en version bilingue sur EXP@DON. Ces certificats peuvent être pré-remplis et télétransmis aux services vétérinaires départementaux. La télétransmission est systématique pour les exportations vers la Chine ou la Russie. Les listes d'établissements autorisés à l'exportation sont par ailleurs accessibles via EXP@DON. Ce service en ligne offre à ses utilisateurs gain de temps et fiabilité des informations nécessaires au bon déroulement des exportations. Il permet également l'harmonisation des pratiques et des modèles de documents.

#### Profusion de projets

L'objectif principal de FranceAgriMer et de la DGAL est de faire d'EXP@DON un service performant en constante évolution. Simplification des accès, mise en place d'une newsletter électronique, développement d'un module de prénotification, sont autant d'avancées qui préfigurent un grand chantier de réingénierie du site qui démarrera en 2012 en vue de faire entrer EXP@DON dans l'ère de la « e.certification » et d'offrir de nouveaux services aux exportateurs.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002  
93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30



photos : Qualipipe, la Mairie/Proble BPR, droits réservés / conception : direction de la Communication et de l'Informatique/FranceAgriMer, septembre 2010.

# EXP@DON

## un appui à l'exportation



FranceAgriMer



FranceAgriMer

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)



# EXP@DON

## Un appui à l'exportation

En collaboration avec la direction générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et l'Aménagement du territoire, FranceAgriMer facilite les opérations d'exportation des professionnels grâce à l'application EXP@DON.

### Ce qu'il faut savoir pour exporter

En matière de commerce international on distingue deux cas de figure : les échanges de produits entre les États membres de l'Union européenne et les exportations à proprement parler, en direction des pays tiers. Au sein de l'Union européenne, les échanges sont strictement encadrés par la réglementation européenne. Celle-ci repose essentiellement sur les normes fixées par les différents organismes reconnus au niveau international : l'OIE (organisation mondiale de la santé animale) pour les animaux vivants, la CIPV (convention

internationale pour la protection des végétaux) pour les végétaux non transformés et le CODEX alimentarius, pour les produits transformés.

Pour les exportations, chaque pays tiers a sa propre réglementation. La connaissance des exigences sanitaires des pays tiers est donc un vrai casse-tête pour les exportateurs français d'autant qu'ils sont confrontés à des barrières linguistiques.

### La révolution EXP@DON

Créé il y a une douzaine d'années à l'Office de l'élevage, en partenariat avec la DGAL, EXP@DON est un service en ligne qui permet aux 6 000 professionnels et administrations inscrits de consulter les conditions sanitaires d'exportation vers les pays tiers. Ces exportations concernent les animaux, les végétaux et les produits d'origine animale ou végétale. Avec plus de 250 000 connexions et 60 000 certificats télétransmis au cours des douze derniers mois, EXP@DON a vu son succès grandir depuis sa création.

Ce service en ligne, régulièrement mis à jour par la DGAL, permet de se tenir informé en temps réel des conditions



Obtenir **plus d'informations**

tél. : 01 73 30 31 71

e-mail : [export@franceagrimer.fr](mailto:export@franceagrimer.fr)